

Statut Elite Universitaire

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, par le biais du SUAPS, a mis en place une commission "Haut Niveau et Elite Sportive Universitaire"

Cette commission, sous la responsabilité de Hervé DUBERTRAND (pour le site de la Côte Basque), Sébastien FRISOU (pour le site de Pau), Florian DEGENEVE (pour le STAPS site de Tarbes) et Frédéric MARCHET (pour le STAPS site d'Anglet), a pour objectif de faciliter la cohabitation entre le sport de haut niveau et les études universitaires.

Ainsi, les sportifs de Haut Niveau inscrits sur la liste Ministérielle de la Jeunesse et des Sports, peuvent bénéficier d'une aide pour l'adaptation des heures de cours et/ou examens aux entraînements et compétitions.

« **La commission, après étude des dossiers, pourra aussi attribuer à des étudiants qui ne sont pas sur la liste ministérielle de la Jeunesse et des Sports certains aménagements particuliers (voir ci-contre).**

Il est important que chacun des protagonistes joue le jeu:

- * l'étudiant : en se faisant connaître auprès du responsable Elite universitaire du SUAPS et de sa scolarité (contacter le SUAPS pour avoir les informations)
- * le club : en libérant les joueurs pour les matchs universitaires
- * l'université : en faisant son possible pour aménager les conditions de pratique et d'étude de l'étudiant.

C'est pour cela qu'un document doit être signé entre ces trois parties.

Ne pas hésiter à prendre contact avec les responsables.

Procédure:

- * Toutes formations hors STAPS:
 - * télécharger le fichier adéquat (procédure SUAPS, lien ci-contre), utiliser [ce lien](#) fourni pour remplir en ligne la demande les informations demandées.

attention: il faut auparavant activer ton compte mail UPPA (partage) et être en possession des pièces justificatives (planning entraînement, liste ministérielle ou justificatif du président de club du niveau de pratique..)

- * téléverser les documents demandés **avant le 1er octobre 2021.**
- * Formations STAPS (Tarbes et Anglet):
 - * télécharger la procédure (procédure STAPS, lien ci-contre)
 - * remplir et déposer au STAPS la demande **avant le 1er octobre 2021.**

ATTENTION: La commission statuera sur les dossiers reçus. Tout dossier non complet ou reçu en retard ne sera pas accepté.

Les étudiants en L1 peuvent se rapprocher de leur référent "SPACE" afin de remplir un questionnaire visant à mettre en place un suivi de leur formation.